



SECTION de



Loire-Atlantique

Demande de l'intersyndicale DRFiP44 Solidaires, CGT, CFDT et FO



Madame la Directrice régionale,

Suite à la réponse de Monsieur Girona à notre message du 20 avril, l'intersyndicale réitère sa demande d'une communication journalière des présent.e.s ainsi que celle du nombre de personnes en télétravail par SIP.

Cette demande est également valable pour tous les services qui sont mobilisés par la campagne IR et autres missions prioritaires .

Dans le PCA (page 40), vous indiquez que les effectifs mobilisables pour l'ensemble des SIP seraient de 40 % (130 sur 325) ce qui laisse supposer que cette estimation est globale. Or, pour l'intersyndicale, elle doit se faire SIP par SIP.

En effet, pour l'intersyndicale c'est le seul moyen de s'assurer que tous les chefs de service respectent cette consigne et que la sécurité de toutes et tous peut être assurée au mieux.

L'intégration de la campagne IR dans le PCA, ayant pour conséquence l'augmentation de la présence des agent.e.s dans les services, nous oblige collectivement à plus de vigilance et de précision dans la connaissance du nombre des personnes présentes.

La campagne IR étant un moment fort pour les agent.e.s et leurs responsables de service, grande est la tentation d'avoir un maximum de présences dès le début de la campagne alors que le principe du confinement est toujours d'actualité.

En outre, la configuration des locaux peut éventuellement ne pas permettre une organisation spatiale sécurisante quand bien même la règle des 40 % serait respectée.

De plus, pour l'intersyndicale, les renseignements sont facilement mobilisables, les responsables de service constituant des listes d'agent.e.s présent.e.s afin d'assurer la rotation des équipes (sans parler de leur obligation depuis la note du 10 avril 2020 de renseigner dans l'applicatif dédié la situation administrative de chaque agent.e).

L'intersyndicale s'interroge par ailleurs sur la page 40 du nouveau PCA notamment sur les notions d'effectifs présents, d'effectifs mobilisables compliquant la lecture du tableau.

4 exemples :

1. **Pour les SIP** : les 130 agent.e.s correspondent aux agent.e.s possiblement présent.e.s dans la limite des 40 % mais non les effectifs mobilisables pour la campagne IR, et devant donc figurés dans le PCA, puisque le nombre de télétravailleuses et travailleurs des SIP n'est pas indiqué.
2. **Pour les PCR** : on peut comprendre le contraire en pensant qu'il s'agit du nombre d'agent.e.s mobilisables en présentiel et en télétravail.
3. **Pour les EDR** : en revanche, on pourrait croire qu'il ne s'agit que de télétravailleuses et télétravailleurs.
4. **Pour les PCE et la Direction** : la mention « à déterminer selon les besoins » « en fonction des éventuels débordements des centres d'Appel » aucun renseignement n'est communiqué alors que le tableau est présenté comme celui des personnes mobilisables, donc qui peuvent ne pas être mobilisées.

Pour l'intersyndicale, au vu des difficultés de lecture des chiffres avec cette mise à jour du PCA, il est primordial de connaître la situation exacte des effectifs mobilisables en présentiel comme celui des agent.e.s mobilisables en télétravail, par service et non par type de service, pour la comparer à la réalité des présences dans ces mêmes services.

De plus, dans l'optique d'une reprise progressive du travail par l'ensemble des agent.e.s de la DRFiP 44, la connaissance et la transparence sur la réalité des présences sont pour l'intersyndicale primordiales pour réussir l'étape du déconfinement.

Bien cordialement,